

Olivier Brouwers
Frederic Convent
Olivier Dubuisson
Jérôme Otte-Ingeveld
Marc Van Beneden

Attestation de propriété

LE SOUSSIGNÉ, Frederic Convent, atteste que par acte de son ministère en date de ce jour :

La société anonyme "**CORONA**" dont le siège est établi à 1130 Brussel (Haren), Avenue de la Métrologie 2, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro Brussel 0403.263.939 et à la T.V.A. sous le numéro BE0403.263.939.

A vendu à :

La société anonyme "**LANSON REAL ESTATE**" dont le siège est établi à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de Birmingham 66, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro Brussel 0421.175.780 et à la T.V.A. sous le numéro BE0421.175.780.

Le bien suivant :

1. VILLE DE BRUXELLES - vingt et unième division - Haren

Un bâtiment industriel, sis dans le parc industriel « DOBBELENBERG », Avenue de la Métrologie 2, cadastré selon titre section B, partie des numéros 419 B, 411 K, 413 B et 415 D, actuellement cadastré section B, numéro **0411MP0000**, pour une superficie de trente et un ares soixante et un centiares (31a 61ca).

Revenu cadastral actuel non indexé: nonante-cinq mille cent vingt-quatre euros (€ 95.124,00)

2. VILLE DE BRUXELLES - vingt et unième division - Haren

Dans le parc industriel « DOBBELENBERG », Avenue de la Métrologie 2,, dans le complexe de parking « DOBBELENBERG », dont le terrain était cadastré selon titre section B, partie des numéros 413 C, 415 E et 418 B, actuellement cadastré section B, numéro 418 F P0000, pour une superficie vingt trois ares quatre centiares (23a 4ca).

1. **vingt emplacements de parking**, numérotés **1 à 20**, tel qu'ils sont affichés sur le plan établi par le bureau des architectes ARCHI+ à Ixelles, Jacob Jordaenstraat 9, le 13 janvier 1993, chaque emplacement comprenant :

a) en propriété privative et exclusive : l'emplacement de parking même ;

b) en copropriété et indivision forcée : un cinquante-deuxième (1/52^{ème}) dans les parties communes, dont le terrain ;

identifiant parcellaire : 418 F P0003

revenu cadastral non-indexé : six cent quarante-quatre euros (€ 644,00)



NOTALEX SC SRL

2. **vingt-quatre emplacements de parking**, numérotés **21 à 44**, tel qu'ils sont affichés sur le plan établi par le bureau des architectes ARCHI+ à Ixelles, Jacob Jordaenstraat 9, le 13 janvier 1993, chaque emplacement comprenant :

a) en propriété privative et exclusive : l'emplacement de parking même ;

b) en copropriété et indivision forcée : un cinquante-deuxième (1/52^{ème}) dans les parties communes, dont le terrain ;

identifiant parcellaire : 418 F P0001

revenu cadastral non-indexé : sept cent septante-trois euros (€ 773,00)

Tel que ces quarante-quatre emplacements de parking sont décrits à l'acte de base, reçu par le notaire Daniel Pauporte, alors à Bruxelles, le 16 février 1994, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Bruxelles le 1^{er} mars suivant, volume 11.420, numéro 2.

Fait à Ixelles
Le 26 septembre 2018



NOTALEX SC SCRL

Avenue de la Couronne / Kroonlaan 145F > 1050 Bruxelles/Brussel > Parking avenue Hergé (coin av. Rodin) / Parking Hergélaan (hoek Rodinlaan)

Tel + 32 (0) 2 627 46 00 > Fax + 32 (0) 2 627 46 91 > TVA / BTW BE 0817.204.313 RPM/RPR Bruxelles-Brussel

info@notalex.be > www.notalex.be